

À L'EURE DE

l'information de votre village



Du 13 mai au 23 juin 2023

N°13
Avril
2023

Le Printemps

DE SAINT-PREST
ÉDITION 2023

SOMMAIRE :

P 3 Participez à l'enquête « Mobilité communale »
Saint-Prest, 1^{er} des villages où il fait bon vivre

P 4 Une aide au financement du permis de conduire

P 5 Focus sur le transport scolaire

P 6 Budget 2023 : une gestion rigoureuse et prudente

P 8 Pénurie d'eau : tous concernés !

P 9 L'info de nos commerçants

P 10 « Printemps de Saint-Prest »,
le programme !

P 12 Agenda



ÉDITO

Chers Saint-Prestoises et Saint-Prestoises,

J'ai reçu en compagnie de mes adjoints, le Président de Chartres Métropole, le 3 février dernier, dans le cadre de ses rencontres avec les élus des communes de l'Agglomération.

En préambule, je lui ai rappelé l'opposition du Conseil Municipal au tracé de la future A 154 validé par une décision de l'Etat (Déclaration d'utilité publique du 4 juillet 2018) qui impactera fortement la commune. Je lui ai également confirmé les termes du mémoire transmis à la DREAL (publié dans le dernier magazine municipal).

Cette rencontre a permis de présenter les différents projets communaux engagés ou à venir (le plan vert, les passerelles, la sécurité, l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance, l'assainissement, la gestion des déchets, etc.) pour lesquels le Président de Chartres Métropole nous a assuré de son soutien.

Pour 2023, nous maintiendrons un taux d'investissement raisonnable en adéquation avec nos capacités financières ; même si nous savons déjà que nos charges de fonctionnement vont nettement augmenter à l'avenir.

Cela fait quinze ans que l'équipe municipale en place n'a pas réévalué les impôts, et, cette année encore, nous avons pris la décision de ne pas procéder à cette augmentation qui, ajoutée à l'inflation, deviendrait insupportable pour nos concitoyens.

Cela, d'autant plus que la crise économique, énergétique, l'appauvrissement de nos ressources en eau et la réforme des retraites, sont venus s'ajouter aux inquiétudes des Français. De mémoire, jamais en aussi peu de temps notre pays n'avait connu de tels bouleversements et force est de constater qu'au niveau politique, l'abstention, la colère et le ras-le-bol sont l'expression de la crise de confiance envers nos décideurs nationaux.

J'invite tous les Saint-Prestoises, et en particulier les utilisateurs des bâtiments publics, à redoubler d'attention quant à l'utilisation des installations communales et notamment concernant la consommation en eau, électricité... Il en va de la responsabilité de chacun.

La municipalité continuera d'apporter son soutien aux bonnes volontés, aux associations sportives et culturelles et à œuvrer pour la qualité de vie dans notre commune.

Saint-Prest vient d'ailleurs d'être classée première, au palmarès des « communes où il fait bon vivre », parmi les 18 communes de 2 000 à 3 500 habitants que compte notre département.

À cet égard, pour la 2^e édition du « Printemps de Saint-Prest », l'équipe municipale vous a concocté un très beau programme que nous vous invitons à découvrir dans ce numéro.

Votre Maire, Robert Baldo

RETROSPECTIVE



SOIRÉE ÉMOUVANTE AUTOUR DU FILM OSAMA ET DE L'ACTRICE AFGHANE MARINA GOLBAHARI

Organisée en partenariat entre Mères pour la paix (comité vallée de l'Eure) et Cinéprest, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la projection du film *Osama* de Sidigh Barmak a attiré bon nombre de spectateurs et de sympathisants acquis à la cause de la lutte contre la violence faite aux femmes en Afghanistan.

Mention spéciale - Caméra d'or au Festival de Cannes 2003, ayant également obtenu le Golden Globe du meilleur film étranger à la 61^e cérémonie des Golden Globes en 2004, *Osama* raconte l'histoire d'une fillette, de sa mère, de sa grand-mère et de toutes les autres femmes afghanes, lors de la prise du pouvoir par les Talibans.

Sous les nombreux applaudissements, l'actrice principale Marina Golbahari (qui a dû quitter l'Afghanistan suite aux représailles des Talibans) a répondu aux diverses questions du public. Et malgré la difficulté de la traduction simultanée de l'anglais en Français, son émotion a rejoint l'émoi collectif, palpable ce soir-là au Foyer communal.



Elizabeth Capelle, présidente de Mères pour la paix, aux côtés de l'actrice afghane Marina Golbahari.

« CAFÉ-POÈMES, CAFÉ-CHANSONS » AVEC PLAISIR DE LIRE À SAINT-PREST

À l'occasion de l'édition 2023 du Printemps des poètes, les bénévoles de Plaisir de lire ont organisé, le 17 mars dernier, un « Café-poèmes, café-chansons » devant une vingtaine de lecteurs abonnés au point lecture (situé dans la bibliothèque, derrière la mairie).

Avec une alternance subtile de poèmes classiques et de poèmes contemporains, Du Bellay, Paul Fort, Prévert et bien d'autres ont répondu présents à l'invitation au voyage faisant également la part belle aux chanteurs français non moins connus et appréciés du public. Les chansons incontournables telles que « La montagne » de Jean Ferrat, « La terre » de Leo Ferré, « Lily » de Pierre Perret, « Frontières » de Yannick Noah ou « Être né quelque part » de Maxime le Forestier ont été interprétées et reprises en chœur pour le plus grand plaisir de l'assistance.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Comme chaque année, les enfants de la commune se sont lancés à la recherche des œufs cachés par l'équipe municipale dans l'herbe, les buissons, les arbres du Bois Tachot, avant de participer à la « super » tombola.

Plus de 150 enfants avec 65 familles ont participé pour le plaisir de tous !



LE 1^{ER} TOUR DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ORGANISÉ PAR LA BOULE SAINT-PRESTOISE

Dimanche 19 mars, le boulodrome de Saint-Prest a accueilli 16 équipes de pétanque venues de tout le département pour participer au championnat de France des clubs 2023 de la FFPJP (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal).

En doublettes et en triplettes, ce sont près de 150 joueurs qui se sont affrontés pour ce 1^{er} tour. Après une après-midi où les parties se sont jouées dans le plus grand sérieux, les huit meilleurs clubs ont été qualifiés pour les quarts de finale de la Coupe de France des Clubs qui aura lieu le 2 juillet prochain, dès 8h à Saint-Prest :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| - CB Bernois (Ver-lès-Chartres), | - Tréon, |
| - Dreux Pétanque, | - Châteauneuf, |
| - Hanches Pétanque, | - Illiers, |
| - PS Mainvilliers, | - La Boule Saint-Prestoïse. |





VIE MUNICIPALE

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE « MOBILITÉ COMMUNALE »



La commune de Saint-Prest souhaite connaître les pratiques actuelles des Saint-Prestoises et des Saint-Prestois dans le cadre de leurs déplacements quotidiens utilitaires (aller à l'école ou au travail, aller faire ses courses...).

L'objectif de cette enquête est d'identifier les pistes d'aménagements et de services à développer sur la commune. Elle permettra aussi d'appuyer les requêtes des habitants de Saint-Prest auprès de Chartres Métropole et de la SNCF : augmentation de la fréquence des trains le soir et le week-end pour faciliter les sorties en lien avec les nouveaux équipements culturels de l'agglomération type Colisée, extension de la ligne de bus de Champhol jusqu'à la gare, mise en place d'une plateforme numérique de covoiturage...)

Cette enquête se présente sous la forme d'un court questionnaire à remplir en ligne. Vous pouvez également le télécharger, le remplir manuellement et le déposer en mairie. Nous vous invitons toutefois à privilégier la forme numérique et vous remercions pour votre participation.

L'enquête « Mobilité communale » est disponible en page d'accueil du site internet de la commune : www.ville-saintprest.fr (Les données recueillies avec la plus stricte confidentialité ont pour seul objet l'enquête « Mobilité communale ». Elles sont destinées à l'usage exclusif de la Mairie de Saint-Prest et ne sont conservées que la durée nécessaire à leur traitement par les services municipaux compétents. La loi du 6 août 2004, modifiant la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données à caractère personnel en nous écrivant un mail à l'adresse suivante : accueil@ville-saintprest.fr).

RECRUTEMENTS

Les services administratifs de la Mairie de Saint-Prest accueillent 2 nouveaux agents, consécutifs à deux départs pour mutation.

Depuis le 2 janvier 2023, Catherine Villien est la nouvelle assistante Service à la population. Elle est notamment chargée de l'accueil du public, de la réservation des salles communales et de l'état-civil. Elle met son expérience précédente au sein de la mairie du 15^e arrondissement de Paris, au bénéfice de la commune.

Aurélié Gonzalez-Ruiz arrive pour sa part d'une collectivité voisine. Depuis, le 18 janvier, elle est en charge du secrétariat général, des associations, des demandes de subventions et de la commande publique.

PALMARÈS 2023 SAINT-PREST, 1^{ER} DES VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE



Saint-Prest arrive en tête des communes de 2000 à 3500 habitants où l'on vit le mieux dans le département.



Le palmarès 2023 des «Villes et Villages où il fait bon vivre», est réalisé par l'association du même nom. Le 26 février dernier, elle a dévoilé son 4^{ème} palmarès. Le label récompense 3 129 communes sur les 34 820 communes françaises. Pour cela, l'association se base sur 198 critères qui proviennent de sources officielles (ex : INSEE, Arcep...). Ces critères sont ensuite répartis dans 10 grandes catégories. Ces dernières caractérisent une ville ou un village où il fait bon vivre selon les Français : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, protection de l'environnement (nouvelle catégorie), éducation, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

Cette distinction est une réelle fierté pour notre commune et son agglomération, ternie malgré tout par le projet d'autoroute qui risque de porter atteinte à cette belle qualité de vie.



21/ 365
au niveau départemental
1/ 18
parmi les communes de
2000 - 3500 habitants
dans le département

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Maiwenn PREYNAT
22/12/2022
Falconne MONCHECOURT
27/12/2022
Marceau GOUPILLE
05/01/2023
Mia DUPARC
20/01/2023
Leandro CANO
31/01/2023
Arsène BOIX
18/02/2023



DÉCÈS

Dalila PAUWELS née NABTI 14/12/2022
Philippe LHERBON
16/12/2022
Claudine BALAVOINE
née ATTUEL 03/01/2023
Ingrid LEBRUN
05/01/2023
Monique N'GUELA
née ADELPHONSE
16/01/2023
Michèle DARNIS
née ALLIMONIER
18/03/2023



MARIAGES

Christophe LEMOINE et Valérie BOHAIN 31/12/2022
Jean VERNET et Simone NDONGO 14/01/2023



TROTINETTE ÉLECTRIQUE : QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Quelques rappels à la réglementation en vigueur pour ceux qui circulent avec les nouveaux engins de déplacement personnel motorisé (EDPM), tel que la trottinette électrique, le monoroue, le gyropode ou l'hoverboard. Ils sont considérés comme des véhicules « terrestres à moteur », l'assurance est obligatoire.

La conduite de ces engins est interdite aux enfants âgés de moins de 12 ans, leur usage est exclusivement personnel. Il est donc interdit d'être à deux sur le même engin. Le conducteur ne doit pas porter à l'oreille des écouteurs, ou tout appareil susceptible d'émettre un son, ni tenir en main son téléphone portable.

Le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Lorsque la visibilité est insuffisante, même en agglomération, le conducteur d'un de ces engins doit porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant. En tant que véhicule motorisé, il ne peut pas circuler sur les trottoirs.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les trottinettes électriques doivent être équipées : de feux de position à l'avant et à l'arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants arrières et latéraux (catadioptriques), d'un avertisseur sonore et d'un système de freinage. Les engins ne doivent pas dépasser les 25 km/h.



SÉCURITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE : DEVENEZ CITOYEN RÉFÉRENT



La commune a organisé une réunion d'information sur le fonctionnement de la « participation citoyenne » le vendredi 3 Février dernier, présidée par le Capitaine Olivier Derocq, Commandant de la communauté de brigades de Thivars.

Nous vous proposons de devenir « citoyen référent », en lien avec la gendarmerie et la Mairie.

Le rôle du « citoyen référent » est d'être vigilant et de renseigner en temps réel la gendarmerie sur des faits suspects qu'il aurait constatés. Le concept de la participation citoyenne repose sur la base du volontariat et vise avant tout à la mise en place d'un réseau de vigilance en vue de prévenir de tout acte de délinquance touchant les biens et les personnes de son quartier ou de sa commune.

Le citoyen référent n'intervient pas, il ne se substitue pas à l'action des forces de l'ordre. Il se limite à effectuer des signalements et à diffuser les informations à la Gendarmerie. Il devient alors un interlocuteur privilégié et reconnu par la gendarmerie.

Ce service est gratuit contrairement au dispositif « voisin vigilant » de l'association : « voisins vigilants et solidaires », payant pour les communes.

Si vous vous sentez concernés, vous pouvez vous inscrire en mairie qui transmettra votre demande à la Gendarmerie (RGPD). La fiche d'inscription est à votre disposition sur le site www.ville-saintprest.fr (rubrique Cadre de vie/sécurité) ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

LE DISPOSITIF D'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Les membres du CCAS proposent de mettre en place cette année pour la 1^{re} fois, un dispositif d'aide au « financement du permis de conduire ».

Cette initiative répond à un constat : avoir le permis de conduire est un atout pour la mobilité, trouver un emploi, suivre une formation mais nécessite des moyens financiers qui peuvent constituer un frein important.

Cette année, nous proposerons ce dispositif à quatre jeunes âgés de 16 à 19 ans. L'investissement pour le jeune consistera à consacrer 35H de travail répartis sur 5 jours (du 23 au 25 août, puis les 29 et 30 août). Il participera à l'embellissement de notre commune par divers travaux de nettoyage, désherbage ou de peinture.

Les participants seront encadrés par du personnel communal et la pause déjeuner se tiendra au restaurant scolaire.

En contrepartie, le CCAS lui apportera une aide financière d'un montant maximum de 350 euros.

Une convention d'engagement sera signée par le bénéficiaire, son représentant légal et le Président du CCAS.

Si vous habitez Saint-Prest, vous pouvez candidater en adressant une lettre de motivation à l'attention de **Robert Baldo**, Président du CCAS, **avant le 5 juin 2023**. Nous vous recevrons en compagnie de votre représentant légal pour un petit entretien courant de semaine 25.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



FOCUS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les matins et tous les soirs, les élèves dont les parents en font la demande, bénéficient du service de transport scolaire. Ce service est assuré par Chartres Métropole mais l'encadrement est du ressort de la commune.

Une journée type :

- 7h35** arrivée de l'agent communal à l'arrêt du Gorget, point de départ du circuit de ramassage, pour une mise en route à 7h40 vers les arrêts suivants.
- 8h09** arrêt place Charles Moulin. Depuis la descente du bus jusqu'aux écoles, deux agents sont mobilisés afin d'assurer la sécurité et conduire les enfants en classes maternelles puis élémentaires. Le bus poursuit quant à lui sa route avec l'accompagnatrice, direction l'arrêt des Fontaines.
- 8h22** retour avec les derniers enfants et arrêt en face du Bar-Tabac. Les enfants sont accompagnés vers les écoles avec sécurisation des traversées de la chaussée et du parking. Après une journée studieuse à écouter les enseignements des équipes éducatives et avoir bien déjeuné à la cantine, il faut penser au retour à la maison.
- 16h20** l'accompagnatrice retrouve les enfants à l'école élémentaire et rejoint l'agent qui a pris en charge les élèves de maternelle pour former le « petit train » jusqu'à l'arrêt de la place Charles Moulin.
- 16h35** départ du bus vers les cinq arrêts pour finir à 17h10 au Gorget. À chaque fin de circuit l'accompagnatrice vérifie bien qu'il ne reste pas un petit coquin ou coquine caché entre deux sièges.

Un grand merci à Magali, Dominique, Kel-touma, Virginie et Valérie, nos agents en charge du ramassage et à Philippe notre agent de sécurité de la voie publique.

RAPPEL : il est important de respecter les horaires indiqués pour chaque arrêt car un retard sur un arrêt entraîne systématiquement un report et une aggravation du retard sur les arrêts suivants.

Des absences de personnes en charge de récupérer les enfants sur le circuit du soir sont observées depuis quelque temps et obligent le bus à attendre quelques minutes. Nous ne pourrions plus tolérer un tel comportement. La consigne et le règlement prévoient en cas d'absence un retour de l'enfant en garderie (sous condition d'une inscription « administrative » de votre (vos) enfant(s) auprès des PEP28, gestionnaire) à la fin du circuit.



UNE SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ DANS LES ÉCOLES DE SAINT-PREST



Du lundi 6 au vendredi 10 février derniers, la collecte annuelle de denrées alimentaires et de produits d'hygiène a été organisée dans les écoles Cousteau et La Calypso au profit de la Banque alimentaire.

Cette action entraine dans le volet « solidarité » du projet pédagogique de l'école labellisée « Ecole en marche du développement durable ».

Le camion de la banque alimentaire est venu chercher les 190 kg de dons et les enfants ont réalisé une chaîne humaine pour y déposer le fruit de la collecte.



LES ÉLÈVES CP AU CM2 EFFECTUENT UN CYCLE « ASTRONOMIE »

Organisé sur plusieurs séances, avec la venue d'un animateur scientifique dans chaque classe, les élèves ont ainsi pu voyager au cœur des étoiles et du système solaire.

Avec en point d'orgue la venue d'un Planétarium au Foyer communal, les enfants ont appréhendé la grandeur et l'infini de l'espace. Les CM2 ont bénéficié pour leur part, d'une sortie nocturne d'observation sur le terrain.

BRÈVES

Initiation et tournoi d'échecs

Pour la 2^e année consécutive, deux classes de l'école Cousteau ont bénéficié de 10 séances d'une heure d'initiation aux échecs (les CE2-CM1 et les CM1-CM2). Un tournoi entre St-Prest et Jouy, a été organisé le 11 avril dernier, entre 4 classes. Près d'une centaine d'élèves s'est ainsi réunie au Foyer communal.

Transport scolaire - Titre jeune Rentrée septembre 2023

La période d'achat et/ou de renouvellement des abonnements scolaires se déroulera du **1^{er} mai au 31 juillet 2023**. Attention, cette année, aucun formulaire papier ne sera diffusé aux familles pour les inscriptions au transport scolaire.

Celles-ci devront impérativement utiliser la boutique en ligne du site internet **www.filibus.fr** et s'acquitter de 10 € pour l'achat ou le renouvellement du titre de leur(s) enfant(s), **quelque soit son niveau scolaire** (primaire à partir de 6 ans, collégien, lycéen, étudiant).

A partir du 1^{er} août, 30 € de pénalités seront appliqués pour tout achat d'un titre jeune (10 € titre jeune + 30 € de pénalités).

UNE GESTION RIGOUREUSE ET PRUDENTE

Le contexte inflationniste qui touche de nombreux postes de dépenses a notamment des répercussions sur les charges de fonctionnement de la commune. Néanmoins, cette année encore, et ce depuis 15 ans, vos élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Une politique d'investissement raisonnée ainsi qu'une gestion rigoureuse et prudente nous permettent d'atteindre l'équilibre.

• La prévision des dépenses de fonctionnement pour 2023 est en forte progression : + 16 %

Cela s'explique par l'importante hausse des coûts énergétiques qui passent de 95 000 € en 2022 à 190 000 € en 2023, soit plus du double.

Dans une moindre mesure, nous enregistrons aussi l'inflation sur les produits alimentaires et les diverses fournitures.

Les charges de personnel n'évoluent que d'environ 3.5%, correspondant exactement à la hausse de 3.5% du point d'indice en juillet 2022.

Les autres dépenses sont contenues par une gestion stricte et avec la renégociation de certains contrats communaux.

• Les recettes de fonctionnement sont quasiment stables : + 4 %

La baisse des produits des services et des dotations est compensée par une revalorisation des bases fiscales par l'Etat (+ 7.1%).

• Les impôts locaux

Malgré toutes ces contraintes nous restons dans la continuité depuis 2008 : la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux. Ils restent inchangés depuis 15 ans :

- 14.97 % pour la taxe d'habitation (TH)
des résidences secondaires et/ou locatives
- 47.46 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 49.26 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

570 000 € en investissements

Après une année 2022 où une partie des investissements a dû être différée suite au décès brutal de notre Maire, la politique d'investissement est relancée en 2023, mais raisonnée par le manque d'excédent dégagé entre les dépenses et les recettes de fonctionnement (qui sert notamment au financement de ces investissements).

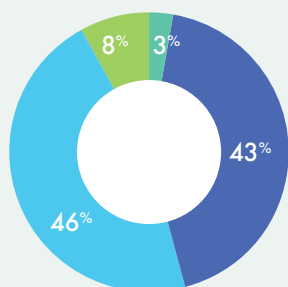
Pour 2023, sont à noter :

- La poursuite des investissements inscrits au budget 2022 pour 228 000 € de restes à réaliser.
- Des travaux de voirie pour 223 000 € dont :
 - L'étude et les aménagements de la sente aux Ânes
 - L'étude et la gestion des eaux pluviales sente du Tertre et rue Détour
- Le remplacement du véhicule utilitaire des services techniques : 52 000 €
- Des travaux de rénovation dans les écoles : 67 000 €
- Des travaux à la Mairie : 23 000 €
- La relève de 20 sépultures : 30 000 €
- La régénération d'un court de tennis : 13 800 €
- L'étude énergétique des bâtiments communaux : 20 000 €

Le budget communal 2023 est équilibré sans recours à de nouveaux emprunts, comme c'est le cas chaque année depuis 2019.

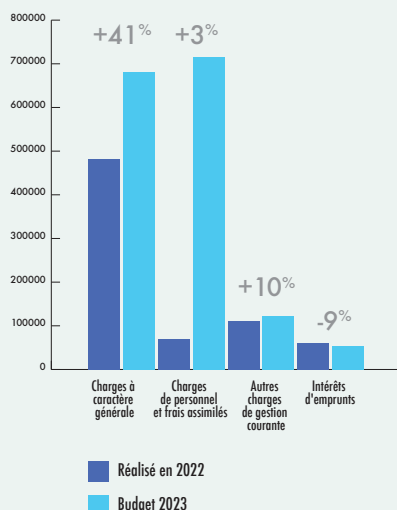
Cela nous permet d'obtenir une capacité de désendettement de l'ordre de 8 années qui récompense notre gestion rigoureuse et prudente.

FONCTIONNEMENT - Dépenses
Exercice 2023



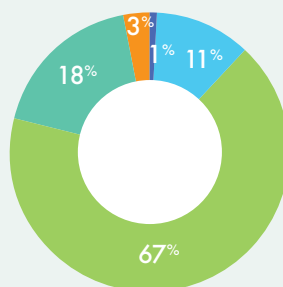
■ Charges à caractère générale
■ Charges de personnel et frais assimilés
■ Autres charges de gestion courante
■ Intérêts d'emprunts

EVOLUTION DES DÉPENSES
2022/2023



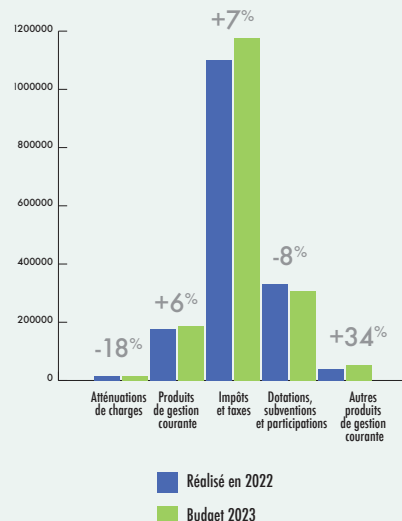
■ Réalisé en 2022
■ Budget 2023

FONCTIONNEMENT - Recettes
Exercice 2023



■ Atténuations de charges
■ Produits de gestion courante
■ Impôts et taxes
■ Dotations, subventions et participations
■ Autres produits de gestion courante

EVOLUTION DES RECETTES
2022/2023



■ Réalisé en 2022
■ Budget 2023

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL



Recettes

Recette d'exploitation des services



Impôts locaux



Dotations



(Etat, agglomération,...)

Subventions

(Département, Région, agglomération, Etat, Caf...)



Emprunts



Fonctionnement



Flux (gaz, eau,
électricité...)



Services à la
population



Charges de
personnel

Animations
communales



Subventions aux
associations

etc.

CCAS

Remboursement emprunts



Dépenses

Investissement



Construction
d'équipements



Equipements
sportifs



Rénovation des écoles
et autres bâtiments
communaux

etc.

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ !

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.

Son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national. Elle se développe essentiellement sur les terrains nus : friches, bords de routes, champs cultivés.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous. Cela nécessite un repérage précoce et le plus exhaustif possible pour mettre en place des actions radicales.

CHACUN PEUT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE.

Chez vous :

- avant la floraison (fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.
- pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risqueriez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.



Hors de chez vous, signalez les plants d'ambroisie :
- sur le site www.signalement-ambroisie.fr ;
- sur l'application mobile « Signalement-ambroisie ». Vous pouvez ainsi signaler quel que soit le lieu de constat sur le territoire national (balades, vacances) ;
- par email : contact@signalement-ambroisie.fr ;
- par téléphone : 0 972 376 888.

Votre signalement sera reçu par le référent de la commune : Sarah Charré, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement.

SÉCHERESSE, PÉNURIE D'EAU : TOUS CONCERNÉS

Après 2022, année la plus chaude jamais enregistrée en France selon Météo-France, ce début d'année 2023 a connu des records en nombre de jours consécutifs sans pluie, pourtant essentielle à la recharge des nappes phréatiques.



Les précipitations de mars et avril n'ont pas réussi à compenser le manque d'eau car les sols trop secs n'ont pas permis l'infiltration et l'alimentation des nappes dont le niveau reste inquiétant. La préfecture d'Eure-et-Loir a alerté les collectivités dès décembre 2022 sur l'état déficitaire et le risque de pénurie d'eau à l'horizon de l'été prochain. Les arrêtés de restrictions seront donc plus précoces et plus longs. Nous devons tous faire des efforts dans la réduction de l'utilisation de l'eau au quotidien.

Afin de limiter au maximum l'arrosage sur son territoire, la commune, qui se doit d'être exemplaire, a donc décidé d'adapter le fleurissement en optant pour des essences sobres en eau.

CRAPAUDS BUFO BUFO : ILS TRAVERSENT NOS ROUTES, PROTÉGEONS-LES !

La campagne de sauvetage des crapauds *Bufo bufo* a commencé cette année par un appel aux bonnes volontés début mars. Vingt-sept personnes ont répondu présentes à la réunion d'information organisée en mairie en présence de deux représentants de l'association de sauvegarde et de protection des animaux sauvages (ASPAS).

Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour de températures nocturnes plus clémentes (min. 7°C), les amphibiens sortent d'hibernation pour se reproduire.

Mais où vont-ils ? Les batraciens ne se reproduisent que là où ils sont nés, dans leur berceau d'origine et pour se rencontrer, les amphibiens sont capables de parcourir plusieurs kilomètres à travers bois, prairies, forêts, jardins...

En cette saison de migration, les acteurs publics et les associations de protection appellent à la vigilance sur les routes et invitent le grand public à participer aux opérations de sauvetage des

batraciens pour les aider à traverser les axes routiers meurtriers. La 1^{ère} cause de déclin ou de disparition des populations de batraciens est en effet le trafic routier. La pollution des eaux et des sols sont également des facteurs indiscutables. Pour que les batraciens puissent évoluer, leur milieu naturel et leur zone de reproduction doivent impérativement être préservés et l'accès à leurs ressources de nourritures assurés. Le crapaud *Bufo bufo* fait partie des espèces animales protégées et rares.



RECHERCHE PARTICIPANTS : si vous souhaitez participer au sauvetage des crapauds durant la migration 2023, remplissez le formulaire en ligne sur le site internet www.ville-saint-prest.fr (rubrique Cadre de vie/environnement) ou disponible en mairie de Saint-Prest.





Centre de formation
Salon d'ongles

Prise de rdv 24h/24 7j/7

Centre de formation

Salon d'ongles



Formez vous aux métiers des ongles grâce à des formations sur mesure.

Des professionnelles formées pour un résultat de qualité. Un large choix de couleurs et nail arts vous seront proposés

Tarifs et prestations

Réservez sur Planity ou scannez le QR code.

55 Rue de la République 28 300 St Prest | 06.24.82.83.93

Thérèse Esthétique

69 rue de la République 28300 Saint Prest
Tel: 06.27.77.99.36 / 02.37.22.48.03



Thérèse 28 ans d'expérience à votre service
Soufflez un moment le temps de prendre soin de vous !
Thérèse vous accueille pour des moments de détente et de relaxation...

Soins du visage, soins du corps, épilations
Dépilation et photo rajeunissement à la lumière pulsée, thermo cavitation
Massages bien-être relaxant corps et visage (non thérapeutique)
Beauté des mains, beauté des pieds
Maquillage
Amincissement, palper rouler mécanique et manuel, enveloppement sudation, thermo cavitation
Produits de beauté Phyt's et Mathilde M

Pour suivre toutes nos offres promotionnelles et nouveautés
retrouvez-nous sur Facebook : Thérèse Esthétique
Rendez-vous en ligne et tarifs sur <http://theresa-esthetique.com/>

SUR LA PLACE CHARLES MOULIN, CHAQUE SAMEDI

Retrouvez Nicolas Thénaisie, primeur itinérant qui propose un large éventail de fruits et de légumes, chaque samedi matin, place Charles Moulin, en face la boucherie Boix.



Il sera rejoint à partir du 29 avril par l'atelier Roseve qui vous proposera des compositions florales artisanales et uniques.



DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

À la suite de l'article paru dans Chartres Agglomération, un éclaircissement sur la **position actuelle de la majorité**, sur le **dossier A154** serait le bienvenu.

De nombreux Saint-Prestoises(es) s'interrogent et attendent un message clair et précis de la part de la municipalité sur le sujet.

En attente de votre réponse...

www.vivresaintprestautrement.com
Communication, information et solidarité.

N. FORTIN-JOUANNET/
L. TRAMBLAY/C. MARTIN

LE CCAS PROPOSE DE METTRE EN PLACE LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

En coordination avec les services de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), les membres du CCAS proposent de mettre en place pour la première fois :

« La médaille de l'enfance et de la Famille ».

Cette distinction honorifique est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Depuis le 22 février 2022, elle peut également être remise au bénévole et au professionnel intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

La décision est prise par arrêté préfectoral sur proposition de l'UDAF. Les titulaires reçoivent une médaille et un diplôme.

Les candidats qui souhaitent postuler doivent remplir le Cerfa n° 15319*02 (téléchargeable sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2500) et déposer leur dossier complet en Mairie de Saint-Prest.

LE PRINTEMPS DE SAINT-PREST DU 13 MAI AU 23 JUIN



Pour sa deuxième édition, le « Printemps de Saint-Prest » offrira une programmation enrichie, variée et de qualité : il y en aura pour tous les goûts !



**ENTRETIEN AVEC SERGE DANÉ,
1^{ER} ADJOINT AU MAIRE**

**À l'Eure de Saint-Prest :
Pourquoi une telle
manifestation ?**

Serge Dané : la première édition du « Printemps de Saint-Prest », l'année dernière, a été assez riche en événements et portée par le thème du « Mammouth ». La fréquentation a été globalement satisfaisante et une édition 2023 était réclamée par le public. Nous voulons renouveler l'expérience en l'enrichissant avec de nouvelles manifestations.

AESP : La période choisie est-elle favorable ?

S.D. : cette période pré-estivale de la mi-mai au 23 juin est idéale. Les premiers beaux jours conjugués au crépuscule plus tardif, incitent aux sorties familiales. Il y aura quelques jours fériés qui pourraient faire craindre une fréquentation plus faible mais il n'en sera rien car nos concitoyens se verront offrir une palette riche et variée en événements.

AESP : Où se tiendront les différentes scènes ?

S.D. : Nous avons la chance à Saint-Prest de disposer de plusieurs sites propices au spectacle, facilement accessibles et rapprochés. Nous nous déplacerons au terrain des Gravières, devant le foyer communal ainsi qu'à l'église. Pour les personnes n'habitant pas à proximité du centre-bourg et venant en voiture, le parking du Moulin du Plateau est idéalement situé.

AESP : Vous ne nous avez pas parlé de la programmation...

S.D. : Elle sera variée, à vous d'en juger : cinéma en plein air, soirée cabaret, concert de rock, musique médiévale, musique sacrée, marché de produits locaux, printemps littéraire, expo photos, défilé de vélos fleuris, animations musicales et en ouverture, le spectacle « Ce n'est pas de votre faute » avec Valérie Roumanoff et Mathieu Vervisch qui sera présenté au Festival d'Avignon 2023.

Un programme est disponible et distribué. Toutes ces manifestations sont offertes par la Mairie et donc entièrement gratuites.

**Samedi 13 mai
PRINTEMPS THÉÂTRAL
« CE N'EST PAS DE VOTRE FAUTE »
21h au foyer communal**

Une conférence de Valérie Roumanoff souvent dérangée par Mathieu Vervisch - écrit par Valérie Roumanoff (auteur, hypnothérapeute) et Mathieu Vervisch (auteur, comédien).

Valérie Roumanoff débute sa conférence sur la culpabilité par une anecdote personnelle. Un spectateur fait interruption sur scène et n'aura de cesse de la contredire tout



au long de son exposé. On découvre rapidement qu'il ne s'agit pas d'un spectateur lambda mais de son mari...

«Ce n'est pas de votre faute» est actuellement en tournée et sera au Festival d'Avignon en juillet !

**Gratuit. Réservation obligatoire
au 02 37 22 44 34 accueil@ville-saintprest.fr**

**Dimanche 21 mai
PRINTEMPS MUSICAL DE SAINT-PREST
CONCERT MUSIQUE SACRÉE à 15h30 à l'église.**

Programme : « Les voix enchantées »

Chanteurs lyriques :

- **Delphine Maglaive**, soprano
(école nationale de musique de Paris-Alfred-Cortot, CRD de Cachan)



- **Nika Guliashvili**, basse
(conservatoire de Tbilissi, Géorgie - CNIPAL Marseille)



- **Stéphanie Humeau**, pianiste
(conservatoire supérieur de musique de Genève, CNSM Paris)



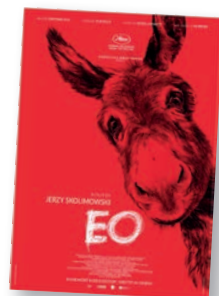
**Gratuit. Réservations au 02 37 22 44 34
accueil@ville-saintprest.fr**

**Samedi 27 mai
PRINTEMPS DU CINÉMA
« EO », un film de Jerzy Skolimowski
Prix du Jury au Festival de Cannes 2022
projection cinéma aux Gravières
à 21h30 (sous chapiteau)**

En partenariat avec Cinéprest.

Derrière l'histoire simple d'un âne qui se balade à travers la Pologne, Jerzy Skolimowski signe avec EO une bouleversante fable animiste.

Le monde est un lieu mystérieux, surtout vu à travers les yeux d'un animal. Sur son chemin, EO, un âne gris aux yeux mélancoliques, rencontre des gens bien et d'autres mauvais et fait l'expérience de la joie et de la peine, mais jamais il ne perd son innocence...



**Gratuit
Renseignements
au 02 37 22 44 34
accueil@ville-saintprest.fr**

**Crêpes et boissons
avec la Pat du Pirate 28**

Dimanche 4 juin

- MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Place Charles Moulin de 8h30 à 18h non-stop

- DÉAMBULATION de 10h à 15h.

- DÉFILÉ DE VÉLOS FLEURIS à 10h.

Décorez vos vélos et participez à la parade !

Dans le cadre du Printemps de Saint-Prest, la commune organise un défilé de vélos fleuris dimanche 4 juin à 10 h.

La participation est gratuite ; adultes, enfants, laissez libre cours à votre imagination.

Toutes les décorations sont permises : des fleurs, des oiseaux, des rubans à foison. Le défilé sera accompagné en musique par une fanfare/banda. Rendez-vous à 10h place Charles Moulin, avec vos plus beaux vélos décorés !

Afin de mieux gérer les effectifs, il est demandé de s'inscrire auprès de la mairie :

accueil@ville-saintprest.fr – 02 37 22 44 34.



PRINTEMPS LITTÉRAIRE DE SAINT-PREST

Foyer communal de 9 h à 18 h non-stop

- Auteurs présents : Sabineallery, Arlette Boué, Laurent Charré, Catherine Piedallu-Delannoy, Valérian Venet, Valérie Roumanoff et Mathieu Vervish, l'Esperluète (liste non exhaustive)

- Bourse aux livres de l'association « Plaisir de lire à Saint-Prest » du point lecture

- Animations pour toute la famille :

*De 10 h à 11 h : histoires contées et lectures musicales

*À 15h : lectures choisies et récitations de toujours à partager sans modération

*À 16h : le grand quizz de culture générale de Saint-Prest

- Exposition photos « Essentielle Nature : voir, sentir, écouter, toucher et goûter » BY BRIJOU

Entrée libre. Renseignements

02 37 22 44 34 - accueil@ville-saintprest.fr.

Samedi 10 juin

SOIRÉE CABARET

SPÉCIAL ANNÉES FOLLES

Foyer communal à 20h30

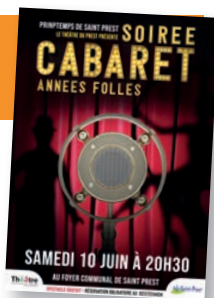
En partenariat avec le Théâtre du Prest. Dress code années 1920 conseillé.

Avec vente de boissons et pâtisseries à l'entracte. A la fin de la soirée place à la danse pour les amateurs de java, charleston... au son de l'accordéon

Gratuit avec réservation obligatoire avant le

24/05 au 02 37 22 44 34

accueil@ville-saintprest.fr



Dimanche 18 juin

PRINTEMPS MUSICAL DE SAINT-PREST

CONCERT MUSIQUE MÉDIÉVALE

à 15h30 à l'église.



Le Choeur Médiéval et l'Atelier de l'Instrumentarium de Chartres seront réunis pour un concert exceptionnel de musique médiévale, « L'Ars Nova au cœur du XIV^{ème} siècle ». Cet ensemble de 14 choristes et musiciens donneront à entendre les instruments de l'Instrumentarium de Chartres. Le concert propose une véritable découverte des musiques du Moyen Âge et du début de la Renaissance.

Gratuit. Réservations au 02 37 22 44 34

accueil@ville-saintprest.fr

Vendredi 23 Juin

PRINTEMPS MUSICAL DE SAINT-PREST

CONCERT DE BLUES ROCK, AVEC POWER CHIPS

Devant le foyer communal, 20h30



Le groupe POWERCHIPS est constitué de trois musiciens : Lilian (guitare), Pascal (basse et chant), Christophe (batterie et chant).

Ce « Power » trio, est issu de leur rencontre dans un atelier de l'école de musique chartraine EMA. Angèle chanteuse Saint-Prestoise a intégré le groupe récemment.

Un mix de reprises d'une trentaine de morceaux avec des classiques incontournables Rock-Blues, des titres Pop-Rock, quelques instrumentaux, et des reprises de chansons françaises plus ou moins connues.

Petite restauration place Charles Moulin.





AGENDA



Mai

Samedi 6 et dimanche 7 mai

Tournoi « Eco Soli Plum » label Ecobad 2 étoiles, annuel des Plum'Eure (badminton) gymnase Pierre Raymondau du collège Soutine. Au profit de l'association « Avec Gabin ». Rens. : 06 09 07 37 93.

Dimanche 7 mai

BRIC À BRAC du comité des fêtes, Terrain des Graviers. Rens. : 06 09 27 27 77.

Lundi 8 mai

Armistice du 8 mai 1945, 12 h, Monument aux morts.

Juin

Samedi 1^{er} juin

Activation du Plan national Canicule. Recensement des personnes vulnérables en mairie 02 37 22 44 34.

Samedi 3 juin

«L'agglomération fait son nettoyage de printemps et fête ses 10 ans» Ramassage de 10h à 12h, sur inscription en mairie de St-Prest.

Vendredi 30 juin : Kermesse des écoles de Saint-Prest.

Juillet

Vendredi 14 juillet - Fête nationale.

Samedi 15 juillet et dimanche 16 juillet

Championnat de France de Barefoot Etang du Gorget 1 rue de la Liberté

Août

Mercredi 16 août - Commémoration de la Libération de Saint-Prest, 18h, rond-point de la Libération.

Septembre

Samedi 3 septembre

Forum des associations, 10h - 17h, complexe sportif Marcel Jardé de Jouy. Rens. : 02 37 22 44 34.

Dimanche 10 septembre

Bric à Brac des Chasseurs - Terrain des Graviers. Rens. : 06 04 09 09 60 - associationdechasse2@gmail.com

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre

Journées européennes du patrimoine. Rens. : 02 37 22 44 34

Dimanche 24 septembre

Repas des seniors à 12h au Foyer communal sur inscription. Rens. : 02 37 22 44 34.

Octobre

Vendredi 6, Samedi 7, dimanche 8 octobre

Festival de Théâtre de l'association « Mère Pour la Paix ». Rens. : 06 79 80 49 79

Samedi 13 Mai

Printemps théâtral, « Ce n'est pas de votre faute » Valérie ROUMANOFF et Mathieu Vervisch, foyer communal, 21h. **Réservation obligatoire** au 02 37 22 44 34 accueil@ville-saintprest.fr

Dimanche 21 Mai

Musique sacrée, Les voix enchantées, église de St-Prest, 15h30

Samedi 27 Mai

Projection cinéma avec Cinéprest, terrain des Graviers, 21h30. Petite restauration La Pat du pirate 28.

Dimanche 4 Juin

- Marché des producteurs locaux, place Charles Moulin, 8h30 à 18h.
- « Happy Hour du midi » avec la Vigne de Saint-Prest
- Parade musicale, 10h à 15h.
- Défilé de vélos fleuris, départ 10h, parvis du foyer communal.
- Printemps littéraire, 9h à 18h, foyer communal.
- Expo photos Briou, 9h à 18h, foyer communal.

Samedi 10 Juin

Soirée cabaret « Années folles » Avec le Théâtre du Prest, foyer communal, 20h30 avec boissons et pâtisseries à l'entracte et démonstrations de danses à la fin de soirée. **Réservation obligatoire avant le 24/05 :** 02 37 22 44 34 accueil@ville-saintprest.fr

Dimanche 18 Juin

Concert musique médiévale avec l'Instrumentarium de Chartres, église de Saint-Prest, 15h30. «L'Ars Nova au cœur du XIV^{ème} siècle»

Vendredi 23 Juin

Concert Blues rock avec Power Chips, devant le foyer communal, 20h30 (avec Food-Truck).